



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 8 novembre 2023, à 18 h 30, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
Mme Mélanie Grenier (18h33)	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Était présente en visioconférence :

Mme Sylvie Roussel Mun. Notre-Dame-du-Laus

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe (en visioconférence) et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 18 h 30.

23-11-4151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 8 novembre 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4152

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4153

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 septembre 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-11-4154

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRANSFERTS DES POSTES BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'accepter les transferts des postes budgétaires suivants, en date du 31 octobre 2023 :

POSTE	# COMPTE	SOLDE	DT	CT	BUDGET
administration					
Services informatiques	40092	6 000 \$	2 000 \$		8 000 \$
Entretien bureau	40112	18 000 \$	4 000 \$		22 000 \$
Papeterie	40113	7 700 \$	1 500 \$		9 200 \$
Taxe foncière	40111	1 500 \$		500 \$	1 000 \$
Assurances - bureau	40114	6 000 \$		2 000 \$	4 000 \$
Avis public	40100	4 000 \$		2 400 \$	1 600 \$
Publicité	50120	22 000 \$		2 600 \$	19 400 \$
opération					
Assurances	50015	31 000 \$	4 000 \$		35 000 \$
Carburant	50035	185 000 \$	15 000 \$		200 000 \$
Entretien bâtisses	50053	10 000 \$	5 000 \$		15 000 \$
Entretien machineries	50083	85 000 \$	60 000 \$		145 000 \$
Frais déplacement	50095	2 000 \$	1 100 \$		3 100 \$
Taxe foncière	50111	1 500 \$	3 200 \$		4 700 \$
Suivi environnemental	50114	35 000 \$	15 000 \$		50 000 \$
Publicité	50120	22 000 \$	4 000 \$		26 000 \$
Location machineries	50125	34 000 \$	8 000 \$		42 000 \$
Transport de matières recyclables	50240	307 000 \$	9 000 \$		316 000 \$
Taxe foncière	50511	9 000 \$	1 750 \$		10 750 \$
Assurances trait. eaux	50515	46 500 \$	1 000 \$		47 500 \$
Outils et autres trait. eaux.	50585	5 000 \$	5 000 \$		10 000 \$
Électricité et chauffage	50565	60 000 \$	11 000 \$		71 000 \$
Analyses de compost	52130	5 000 \$	4 000 \$		9 000 \$
Location - tamiseur	52125	35 000 \$	11 700 \$		46 700 \$
Valorisation agricoles et analyses	52135	16 000 \$	3 500 \$		19 500 \$
Collecte résidentielle	50045	2 410 000 \$		5 000 \$	2 405 000 \$
Projet - matelas	50059	48 000 \$		14 000 \$	34 000 \$
Honoraires professionnels	50115	5 000 \$		4 000 \$	1 000 \$
Produits chimiques	50592	35 000 \$		13 000 \$	22 000 \$
Entretien machineries	50583	47 000 \$		18 500 \$	28 500 \$
Frais de formation	50695	1 000 \$		1 000 \$	0 \$
Équipement	60305	24 000 \$		12 000 \$	12 000 \$
COMPTE DE REVENU					
Compensation - collecte sélective	32020	1 620 000 \$		94 750 \$	1 714 750 \$
TOTAL			169 750 \$	169 750 \$	

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-11-4155

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE ET 31 OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 30 septembre 2023, totalisant une somme de 417 356,24 \$.

Il est également résolu d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 octobre 2023, totalisant une somme de 361 004,38 \$ et l'ajout au compte fournisseur, pour une somme de 1 945,52 \$, pour une somme totale de 362 949,90 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4156

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 SEPTEMBRE ET 31 OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 30 septembre 2023, totalisant une somme de 580 448,91 \$.

Il est également résolu d'adopter la liste des paiements, en date du 31 octobre 2023, totalisant une somme de 680 281,05 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Recyc-Québec

Annonce que le remboursement de la compensation au recyclage, pour les dépenses 2023 et 2024, sera de 108,6 % des dépenses admissibles.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

26 septembre 2023 : Éco-entreprise Québec
Webinaire

27 septembre 2023 : AOMGMR
Webinaire

4 octobre 2023 : AOMGMR
Webinaire

30 octobre 2023 : Agri-Récup
Visioconférence pour le suivi du dossier des
plastiques agricoles

31 octobre 2023 : MRC d'Antoine-Labelle
Rencontre concernant les matières recyclables
sur les territoires non organisés

2 novembre 2023 : Ville de Mont-Laurier
Rencontre dans le cadre du projet possible de
déconstruction de la bibliothèque.

7 novembre 2023 : Éco-entreprise Québec
Rencontre téléphonique



No de résolution
ou annotation

23-11-4157

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRAVAUX SUR LE SITE

Compost mature

600 Tm en inventaire et prêt à distribuer au printemps 2024.

Récupération du plastique

18 ballots

Broyage de matériaux secs

2 horaires de travail (1 employé de jour et 1 employé de nuit)

Pour le broyage des matériaux secs non récupérables et le bois

Permits de rattraper les arrérages dans le broyage (si possible avant les neiges)

Machinerie

Préparation de la machinerie pour la saison hivernale.

POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre adopte la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Régie employait, en moyenne, 25 employés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* (ci-après le « Règlement ») ;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit que lorsqu'un organisme est exonéré de l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après le « Comité »), les fonctions qui lui sont attribuées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2,1, sont exercés par le responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) ou, dans le cas d'une municipalité, d'un ordre professionnel ou d'un centre de services scolaires, par le directeur général ;

CONSIDÉRANT que la Politique adoptée par la Régie prévoit que c'est le responsable de la protection des renseignements personnels qui exerce les fonctions du Comité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre comme déposée.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4158

RENCONTRE SOCIALE — 16 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU le sondage effectué auprès des employés de la Régie concernant la rencontre sociale 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre organise une rencontre sociale, le 16 décembre 2023, à l'érablière des Ponts couverts, située au 75, chemin de la Lièvre, à Kiamika.

Il est également résolu qu'une dépense de 2 000 \$ soit attribuée pour les frais rattachés à cet événement.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4159

RÈGLEMENT #80 MODIFICATION DU RÈGLEMENT #79 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

ATTENDU l'adoption du règlement 79 concernant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (résolution # 23-09-4156) ;

ATTENDU l'omission dans le tableau de tarification 2024 de la nouvelle tarification les arbres, les branches et les souches disposés à l'écocentre ;

ATTENDU que le changement de tarification a été présenté lors du conseil d'administration du 13 septembre 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023 ;



No de résolution
ou annotation

23-11-4160

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre procède au changement de tarification pour les arbres, les branches et les souches, et ce, comme suit :

	CATÉGORIE	RÉSIDENTIEL	ICI
Municipalités membres	Arbres, branches, souches (écocentre)	GRATUIT Les deux premières tonnes métriques	GRATUIT Les deux premières tonnes métriques
		75 \$/Tm à partir de 2,01 Tm	75 \$/Tm à partir de 2,01 Tm

	CATÉGORIE	RÉSIDENTIEL	ICI
Municipalités non membres	Arbres, branches, souches (écocentre)	GRATUIT Les deux premières tonnes métriques	GRATUIT Les deux premières tonnes métriques
		490 \$/Tm à partir de 2,01 Tm	490 \$/Tm à partir de 2,01 Tm

ADOPTÉE à l'unanimité

MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU la mise à jour du dossier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre par la Caisse Desjardins du cœur des Hautes-Laurentides en ce qui a trait à ses financements temporaires.

ATTENDU la fermeture de la marge de crédit de 4 500 000 \$, créé en 2011 par la Caisse Desjardins du cœur des Hautes-Laurentides, et qui servait à financer temporairement le règlement #34 décrétant les coûts de construction pour diriger le lixiviat à la station de traitement des eaux usées de la ville de Mont-Laurier et un emprunt de 5 600 000 \$ à cet effet.

ATTENDU que la Régie se servait de cette marge de crédit depuis tout ce temps pour financer à court terme ses travaux en cours ;

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en ce qui a trait au financement des travaux en cours ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre demande à la Caisse Desjardins du cœur des Hautes-Laurentides un financement temporaire pour les règlements d'emprunt nommés ici-bas :

- Règlement #67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour une somme totale de 1 200 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

- Règlement #76 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #9 pour une somme totale de 1 613 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser le président de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, M. Jean Gascon, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, a signé tous les documents nécessaires à ce financement.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4161

FACTURATION DES BACS NOIRS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU la demande de la Ville de Mont-Laurier, en date du 30 octobre 2023, concernant les maisons de chambres qui feront une demande d'obtention de bacs noirs supplémentaires ;

ATTENDU que la Régie facture présentement, pour lesdits bacs noirs supplémentaires, une somme de 376,88 \$/bac/année ;

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier demande que ladite facturation soit au tarif résidentiel et non commercial ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que la Régie facture les bacs noirs supplémentaires comme suit :

Si au rôle d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle, l'adresse est considérée comme :

Résidentiel :

Tarif des bacs noirs supplémentaires sera de 188,44 \$/bac/an (prix 2023)

Commercial :

Tarif des bacs noirs supplémentaires sera de 376,88 \$/bac/an (prix 2023)

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4162

CONTREMAÎTRE — PERMANENCE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a besoin d'un contremaître pour la supervision des opérations ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier du 2 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité de nommer M. Joël Constantineau au poste permanent de contremaître, et ce, selon le salaire et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-11-4163

NOMINATION DU JOURNALIER MÉCANICIEN

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'entretien de la machinerie ;

ATTENDU l'importance de l'entretien préventif de la machinerie ;

ATTENDU l'ouverture de poste de journalier — mécanicien, à temps plein régulier ;

ATTENDU la recommandation du contremaître en date du 2 novembre 2023 ;

ATTENDU que sa probation a été effectuée avec succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité de nommer M. Danick Poulin au poste de journalier — mécanicien, à temps plein régulier, selon le salaire et les conditions en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-11-4164

PLASTIQUES AGRICOLES — POINT DE DÉPÔT

ATTENDU qu'Agri-Récup est l'organisme de gestion désigné pour la valorisation des plastiques agricoles ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pourrait devenir un point de dépôt pour la récupération des produits suivants :

- Plastiques agricoles
- Plastiques noirs et blancs
- Les filets
- Les poches de moulées

ATTENDU que la Régie serait compensée, à hauteur de 40 \$/Tm pour la récupération desdits produits ;

ATTENDU qu'Agri-Récup attribuera un montant de 2 000 \$ pour l'aménagement des cases qui serviront à la réception des plastiques.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre devienne un point de dépôt pour Agri-Récup et autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires au projet, sous acceptation préalable du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-11-4165

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

PLASTIQUES AGRICOLES — FINANCEMENT DU TRANSPORT

Discussion au sujet du financement du transport de collectes des plastiques agricoles.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre rencontrera les membres de l'UPA régionale, le 13 novembre 2023 ainsi que Mme Anna Potapova, coordonnatrice chez Agri-Récup, au courant de la semaine du 20 novembre 2023.

Une décision, quant au mode de financement du transport, est reportée.

ENTENTE ENTRE WSP CANADA INC. ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE POUR LA VALORISATION DES BIOGAZ

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a un projet de crédits compensatoires, pour les biogaz, depuis 10 ans ;

ATTENDU que WSP Canada inc., ne désire plus être promoteur du projet de système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) au LES et LET de la Régie ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a demandé à WSP Canada inc., d'effectuer certains travaux d'assistance à l'opération et de suivi des torchères et station de pompage des biogaz du lieu d'enfouissement technique et du lieu d'enfouissement sanitaire ;

ATTENDU que WSP Canada inc., a déjà la connaissance des installations et des équipements de captation, de destruction des biogaz ainsi que des différents suivis nécessaires au dossier ;

ATTENDU qu'il y aura une diminution des coûts reliés à ce projet, car les travaux reliés à l'opération et au suivi des torchères et stations de pompage des biogaz seront effectués en même temps que ceux du Complexe environnemental de la Rouge ;

ATTENDU que WSP Canada inc., possède un bureau à Mont-Laurier ;

ATTENDU que ce contrat peut être conclu de gré à gré, selon la Politique de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que WSP Canada inc. assiste la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre afin qu'elle devienne, au 1^{er} janvier 2024, promotrice du projet dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) pour une somme de 5 000 \$ (plus taxes), comme déposé dans l'offre de service du 4 octobre 2023.



No de résolution
ou annotation

23-11-4166

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Il est également résolu que WSP Canada inc. assiste la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour les travaux suivants, qui seront effectués en 2024, et ce, pour une somme totalisant 76 528,00 \$ (plus taxes), comme déposé dans leur offre du 4 octobre 2023 :

- Inspections mensuelles
- Suivi journalier
- Calibration des réseaux de captage des biogaz
- Surveillance environnementale
- Traitement des données
- Coordination des vérifications
- Rapport de projet SPEDE
- Urgence

La Régie autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois à signer tous les documents nécessaires au dossier.

Cette dépense sera payée par le compte #29 500 — surplus non affectés.

ADOPTÉE à l'unanimité

ACHAT — DÉPOUSSIÉREUR POUR LE SERVICE DE DÉCHIQETAGE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS

ATTENDU les exigences de la CNESST en ce qui a trait à l'installation d'un dépoussiéreur au service de déchetage des documents confidentiels ;

ATTENDU le prix donné par les deux soumissionnaires et qui vont comme suit :

Réfrigération RPL	8 502,40 \$ (prix avec taxes)
Espace JLP	11 488,30 \$ (prix avec taxes)

ATTENDU que le comité exécutif avait demandé à la direction de vérifier si les deux dépoussiéreurs sont équivalents en termes de performance ;

ATTENDU qu'après vérification, les deux machines sont équivalentes en termes de performance ;

ATTENDU que ladite dépense sera remboursée par le régime de compensation à la collecte sélective ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et l'installation d'un dépoussiéreur auprès de Réfrigération RPL pour une somme totale de 8 502,40 \$ (taxes incluses) comme déposé.

Cette dépense sera payée par le compte #29 500 — surplus non affectés.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-11-4167

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

VENTE — PELLE JOHN DEERE 270 LC

ATTENDU la pelle John Deere 270 LC n'est plus utile pour la Régie actuellement ;

ATTENDU les coûts élevés de réparations qu'ils en coûteraient pour la mise à jour de ladite machine ;

ATTENDU que, selon le contremaître, la Régie pourrait vendre la pelle 270 LC entre 20 000 \$ et 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que la Régie aille en soumission sur le système d'échange d'appel d'offres (SEAO) pour la vente de ladite pelle 270 LC ainsi que dans le journal local.

ADOPTÉE à l'unanimité

POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Le président aimerait élaborer une politique de gouvernance pour le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

L'élaboration de ladite politique pourrait se faire soit à l'interne ou par une firme de consultants.

De plus, le président demandera l'assistance de la direction régionale du MAMH, qui offre un service-conseil pour ce genre de projet.

Le président ira, en janvier 2024, en formation sur la gouvernance donnée par la compagnie Brio éducation.

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Continuité des chroniques environnementales à CFLO FM

- 26 septembre 2023 : MRC d'Antoine-Labelle
Rencontre concernant les matières recyclables sur les territoires non organisés
- 5 octobre 2023 : Maison de l'entrepreneur
Rencontre pour l'accompagnement des entreprises
- 11 octobre 2023 : MRC des Laurentides
Rencontre concernant les gros générateurs de matières organiques
- 12 octobre 2023 : MRC d'Antoine-Labelle
Rencontre concernant les matières recyclables sur les territoires non organisés
- 17 octobre 2023 : UPA
Rencontre avec l'exécutif régional concernant les plastiques agricoles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Calendrier de collecte

Dernières vérifications avant l'envoi du fichier aux municipalités.

Point de dépôt

Élaboration d'un document concernant les points de dépôts de chaque municipalité.

Collecte des matières organiques dans les restaurants

Retour à la collecte à deux fois par semaine pour la saison hivernale.

En date du 31 octobre 2023, c'est 216 tonnes métriques de matières organiques qui ont été ramassées.

Rencontre sociale — 16 décembre 2023

Rappelle aux membres du conseil d'administration de confirmer (ou non) leur présence à la rencontre sociale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 19h40.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président